



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 71 relatif à l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le service de voirie

Date proposée pour la séance de la commission:

- Jeudi 19 novembre 2009 à 19h30
Collège de Mauverney B: salle des commissions

Municipal responsable: M. Olivier Fargeon

Gland, le 2 novembre 2009.

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Le 1^{er} décembre 2000, la municipalité procédait à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse BUCHER City-Cat 2000 pour un montant de 162'000 fr. TTC. Ce véhicule est utilisé quasi-quotidiennement par notre service de voirie et compte aujourd'hui bientôt 5'000 heures d'utilisation, soit l'équivalent de 300'000 km usure.

Malgré un entretien régulier, cet engin, qui atteint aujourd'hui un âge respectable pour un véhicule de ce type, manifeste des signes de vieillesse. Plusieurs pannes importantes ont dernièrement incité la municipalité à se poser la question de son remplacement. Or, au vu de la valeur résiduelle effective de ce véhicule (de l'ordre de 30'000 fr.), la prochaine grosse panne pourrait bien mettre un terme définitif à sa carrière.

Malgré un cahier des charges en constante évolution, le nettoyage du domaine public reste l'une des missions principales de notre service de voirie. De ce fait, notre balayeuse fonctionne plusieurs heures quasiment tous les jours pour maintenir la propreté des espaces publics, places, routes et trottoirs. En outre, elle est fréquemment utilisée dans des situations particulières telles qu'accidents de circulation ou manifestations communales qui nécessitent d'être rapidement opérationnelle. Dès lors, ses pannes fréquentes ne permettent plus d'assurer un service adéquat à notre population.

Descriptif du véhicule

Des offres ont été demandées à quatre fournisseurs spécialisés. Les machines les plus intéressantes ont été évaluées en y associant les chauffeurs de la balayeuse ainsi que le mécanicien de la voirie. Les principaux critères de choix ont été:

- Maniabilité du véhicule;
- Aspect environnemental, notamment le respect au minimum des normes Euro IV (filtre à particules);
- Références d'autres communes;
- Rapport qualité/prix;
- Avis des futurs utilisateurs;
- Montant de la reprise de la balayeuse actuelle.

Aussi, après une analyse comparative détaillée, le choix de la municipalité s'est porté sur le modèle CityCat 2020 XL de la société BUCHER.



Ce véhicule dispose des caractéristiques suivantes:

Longueur	378 cm
Longueur avec balai frontal	495 cm
Largeur sans balais	128 cm
Hauteur	198 cm sans signal lumineux
Poids total	4500 kg
Charge utile	1900 kg
Moteur : Diesel à 4 cylindres avec filtre à particules EURO V	62kW, 84 CV, 2970 cm ³
Vitesse de déplacement	40 km/h
Largeur de balayage	197 cm
Largeur de balayage avec balai frontal	266 cm
Pente maximale franchissable	30 %
Volume de la benne	env. 1800 L
Eau d'aspersion	env. 300 L
Peinture orange	RAL 2011
Pneus	195/75 R14C
Cabine insonorisée	2 sièges
Réservoir	78 litres

En outre, ce véhicule est prévu avec les équipements complémentaires suivants:

- **Tuyau d'aspiration de feuilles pivotant à 360°**, longueur 4 m;
- **Climatisation**, sans CFC, complètement intégrée dans la cabine;
- **Siège du conducteur à suspension pneumatique avec appuie-tête**;
- **Caméra de marche arrière**.

Les conditions de vente sont les suivantes:

Garantie : 12 mois sur pièces et main d'œuvre;
Délai de livraison : février 2010;
Livraison et instructions : incluses dans le prix;

Parmi les avantages que l'on peut relever, on citera notamment:

- la forte diminution du bruit liée à la conception du système d'aspiration;
- le système d'articulation du véhicule permettant de diminuer les efforts sur la structure du châssis;
- le système hydraulique alimenté en huile biologique en lieu et place d'huile minérale;
- la hauteur moindre du véhicule permettant un accès facilité sur les trottoirs (passage sous panneaux de signalisation);
- le système de détection de pannes automatique;
- la maniabilité et la polyvalence du véhicule;
- le moteur avec filtre à particules de dernière génération EURO V. Seul véhicule actuellement sur le marché avec un tel filtre;
- l'étude, l'élaboration, la fabrication de divers composants, ainsi que leur assemblage sont entièrement effectués en Suisse.

Coût

Achat d'une nouvelle balayeuse modèle CityCat 2020 XL de la société BUCHER	143'700.-
Options	30'250.-
Montant total brut	173'950.-
Rabais	- 13'169.-
Montant total net HT	160'781.-
T.V.A. 7,6 %	12'219.-
Montant total TTC	173'000.-
Reprise ancien véhicule BUCHER City-Cat 2000	- 45'000.-
Plus-value de reprise compte-tenu de la dernière réparation	-8'000.-
Montant total TTC	120'000.-

Il faut noter que le montant de la reprise qui est proposé est nettement supérieur à la valeur du véhicule actuel qui se situe plutôt autour de 30'000 francs. C'est un geste commercial qui nous a été proposé après d'après négociations. En outre, une déduction de 8'000 francs est également proposée pour tenir compte des frais élevés que nous avons du engager très récemment pour réparer la balayeuse actuelle (facture de 12'000 francs!) suite à une grosse panne.

Financement

Le financement de cette acquisition sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Ainsi, nos charges financières s'élèveraient la première année à 12'000 fr.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 71 relatif à l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le service de voirie;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de 120'000 fr. et d'autoriser la municipalité à acquérir ce véhicule;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire-adjoint :

G. Cretegnny

J.-Cl. Kirchhofer